

Assurance Transport Avis de Sinistre

Pour un prompt règlement de cette affaire nous vous prions de nous faire parvenir les documents suivants (originaux si possible).

Veillez cocher les documents joints à l'avis présent :

- Certificat d'assurance
- Facture commerciale
- Connaissance/MAWB/HAWB/CMR/lettre de voiture
- Liste de colisage/liste des poids/ bulletin de livraison
- Instructions au transporteur
- Lettre rendant responsable le transporteur
- Réponse du transporteur responsable
- Rapport d'expertise
- Confirmation de perte (loss confirmation) / rapport de sinistre (damage report)
- Récépissé postal/Demande de recherche/Indemnité postale
- Rapport de police
- Documents supplémentaires (correspondances/photos etc.)

Indications sur le preneur d'assurance

Police no / Référence no

Nom, prénom / Maison

Adresse / NPA / Lieu

Tél. / Fax

E-mail / Personne de contact

Nom et adresse de la banque

Compte bancaire no.

Indications sur la partie lésée

Nom, prénom / Maison

Adresse / NPA / Lieu

Tél. / Fax

Personne de contact

Indications sur l'envoi

Description de la marchandise

Nombre / Poids

Description de l'emballage

Valeur marchandise (monnaie)

Montant du dommage (monnaie)

Moyen de transport

Camion

Bateau

Avion

Poste

Courrier exprès

Autre

Conditions de livraison

CIF

CFR

DDU

FOB

CIP

Autre

Indications sur l'itinéraire

Expéditeur

Destinataire

Lieu de prise en charge/-destination

Date de prise en charge/-livraison

Par qui la marchandise a-t-elle été chargée ?

Expositions et foires

Nom

Lieu

Dates (de/à)

Indications sur le sinistre

Date du sinistre

Lieu du sinistre

Description des causes et raisons du sinistre

Où la marchandise peut-elle être examinée ?

Nom et adresse de la personne/entreprise qui a provoqué le sinistre

Indications générales

Est-ce que des réserves ont été émises lors de la livraison ? oui non

Si non, pourquoi pas ?

Une lettre rendant responsable le transporteur a-t-elle été faite ? oui non

Le transporteur a-t-il fait expertiser les dommages par un de ses experts ? oui non

Nom de l'expert

Où se trouvent les marchandises endommagées ?

Un rapport de police a-t-il été établi ; office responsable?

Existe-t-il une autre assurance pour ce sinistre ? oui non

Nom/Adresse

Déclaration de confidentialité

Nous utilisons les données personnelles que vous nous fournissez [ou, le cas échéant, à votre intermédiaire d'assurance] pour l'examen de la proposition ou du risque, pour la gestion de la police, pour le règlement des sinistres et à d'autres fins d'assurance. Ces informations comprennent les coordonnées de base telles que votre nom, votre adresse et votre numéro de police, mais peuvent également inclure des informations plus détaillées vous concernant (par exemple, votre âge, votre état de santé, le détail de vos actifs, votre historique de sinistres) lorsqu'elles sont pertinentes pour le risque que nous assurons, les services que nous fournissons ou un sinistre que vous déclarez.

Nous faisons partie d'un groupe mondial et vos informations personnelles peuvent être partagées avec les sociétés de notre groupe dans d'autres pays si cela est nécessaire pour fournir une couverture dans le cadre de votre police ou pour l'administrer. Nous faisons également appel à un certain nombre de prestataires de services de confiance, qui auront également accès à vos informations personnelles selon nos instructions et contrôle.

Vous disposez d'un certain nombre de droits en ce qui concerne vos informations personnelles, y compris des droits d'accès et, dans certaines circonstances, d'effacement.

Cette section représente une explication condensée de la manière dont nous utilisons vos informations personnelles. Pour plus d'informations, nous vous recommandons vivement de lire notre déclaration de confidentialité principale, disponible à l'adresse suivante: [<https://www.chubb.com/ch-fr/footer/privacy-policy.html>].

Information, déclaration et signature du preneur d'assurance

La/les personne(s) soussignée(s) autorise(nt) Chubb à traiter les données issues du règlement des sinistres. Chubb peut transmettre des données pour leur traitement dans la mesure du nécessaire aux tiers participants au contrat, en Suisse comme à l'étranger, en particulier aux coassureurs et réassureurs, ainsi qu'aux compagnies appartenant au groupe Chubb.

Chubb est en outre autorisé à demander tous renseignements utiles auprès de bureaux officiels ou de tiers ainsi qu'à consulter les actes officiels et judiciaires. Cette autorisation est valable même si le sinistre n'est pas pris en charge.

Chubb est en outre autorisé, en cas de recours envers un tiers responsable, à communiquer à ce tiers, ou à son assureur responsabilité civile, les données nécessaires à l'exercice du recours.

La/les personne(s) a (ont) le droit d'exiger auprès d'Chubb les renseignements prévus par la loi sur le traitement des données la/les concernant. L'autorisation relative au traitement des données peut être révoquée en tout temps.

Lieu et date

Timbre de la société/Signature